Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Séance du 20 juin 2016

Le vingt juin deux mil seize à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Uttwiller se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents sous la présidence du Maire, Roland KOENIG:
Nathalie EBER, Edith HAESSIG, Yann KRIEGER, Jean-Charles MULLER, Alain ODEAU, Nathalie SCHUTZ, Anne SEENE, Pierre SEENE et François TREVISAN
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.
Absents excusés ayant donné mandat de vote : Martine KUHN (mandat à Yann KRIEGER)
Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Assistait en outre à la séance : Françoise RIMMELY-GROSS, secrétaire de Mairie
.

Ordre du jour

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation de la séance du 4 avril 2016**
3. **Avis sur le projet de périmètre de la nouvelle com com résultant de la fusion entre la com com du Pays de Hanau avec La Petite Pierre**
4. **Acceptation de don en échange de la mise à disposition de bouleaux**
5. **Rapport 2015 sur la qualité et le prix du service public d'eau**
6. **Rapport 2015 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement**
7. **Donation**
8. **Location terrains communaux**

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
M. Yann KRIEGER est désigné pour remplir ces fonctions

2. APPROBATION DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2016

Lecture faite, en absence de corrections demandées, le procès-verbal de la séance du 4 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

3. AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DE LA NOUVELLE COM COM RESULTANT DE LA FUSION ENTRE LE PAYS DE HANAU ET LA PETITE PIERRE

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
VU les articles L5210-1-1, L5211-41-3 et L5214-16 du code général des collectivités territoriales ;
VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale du Bas-Rhin ;
VU l'arrêté préfectoral du 5 avril 2016 fixant le projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes résultant de la fusion de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre et de la communauté de communes du Pays de Hanau
VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1992 portant création de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre ;
VU l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1999 portant transformation du district du Pays de Hanau en communauté de communes ;

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Le Conseil municipal d'Uttwiller décide :

* de DONNER un avis favorable au projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes résultant de la fusion de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre et de la communauté de communes du Pays de Hanau fixé par arrêté préfectoral du 5 avril 2016,

4. ACCEPTATION DE DON EN ECHANGE DE LA MISE A DISPOSITION DE BOULEAUX

Une convention a été signée entre la commune d'Uttwiller et l'Association de Géobiologie pour l'Environnement, l'Habitat et la Santé 67490 PRINTZHEIM autorisant le prélèvement de sève fraîche sur les bouleaux appartenant à la commune (sortie du village en direction d'Ingwiller.
En contrepartie, l'association verse annuellement, à la fin de chaque saison de récolte, un don de 400 €.
Le conseil municipal accepte ce don de 400 € et autorise son encaissement tous les ans à l'issue de la récolte.
Cette délibération est valable tant que la convention n'a pas été révoquée.

5. RAPPORT 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU

Après avoir entendu de manière exhaustive le rapport 2015 relatif à la qualité et le prix du service public d'eau potable dressé par le SDEA, le conseil municipal, prend acte et approuve le dit rapport sans observation ni réserve.

6. RAPPORT 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu de manière exhaustive le rapport 2015 relatif à la qualité et le prix du service public d'assainissement dressé par le SDEA, le conseil municipal, prend acte et approuve le dit rapport sans observation ni réserve.

7. DONATION

Le Maire informe le conseil municipal que Mme Lisa MUNSCH née BREFI Lisa et M. Adolphe BREFI, propriétaires en indivision de la parcelle cadastrée 3/72 lieu dit Kupp d'une contenance de 4.97 ares souhaitent en faire don à la commune.
Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter cette donation.
Aussi le conseil municipal, après en avoir délibéré, unanimement,

- ACCEPTE la donation de la parcelle cadastrée 3/72 d'une contenance de 4.97 ares
- DONNE POUVOIR au Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place de cette décision

8. LOCATION TERRAINS COMMUNAUX

Suite au décès de Monsieur Robert SCHMITT locataire d'une parcelle communale dite Allmengut d'une contenance de 7 ares, le conseil municipal décide de louer la dite parcelle à Monsieur Jean-Michel WEIL à compter de 2016 et autorise le Maire à signer toute pièce afférente à cette délibération.

Suivent les signatures sur le registre
Pour extrait conforme,
Uttwiller, le 21 juin 2016

Le Maire,

Roland KOENIG